

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 13 mai 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1405-10

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Dépôt du rapport financier 2013 et dépôt et adoption du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

1405-11

La directrice générale / secrétaire trésorière dépose à la table du conseil le rapport financier pour l'année 2013 qu'elle a dressé ainsi que le rapport de vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'adopter le rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2013.

4. Période de questions.

5. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Steve Castonguay propose la levée de l'assemblée. Il est 20h10.

Jean-Pierre Chouinard,
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire